

AGIR POUR LE DÉSARMEMENT

EXPOSITION

75^e COMMÉMORATION D'HIROSHIMA ET DE NAGASAKI

DIJON, 6-9 AOÛT 2020



Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, prix Nobel de la Paix 2017

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

- Format : 21 panneaux 120 x 80 cm
- Support sur bâche standard PVC 550 g
- Accrochage par œillets aux quatre coins

POUR TOUT CONTACT : Observatoire des armements, 187 montée de Choulans, 69005 Lyon

tél. 04 78 36 93 03 • patricebouveret@obsarm.info • www.obsarm.org

ET SI UNE **BOMBE NUCLÉAIRE** EXPLOSAIT SUR DIJON, LYON, PARIS...



Les 9 « délinquants » devant l'ONU, juillet 2017

Les bombes atomiques sont les armes les plus inhumaines jamais créées :

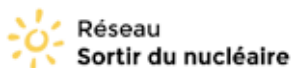
- *elles causent de graves dommages au génome humain et à l'environnement ;*
- *elles violent le droit international et sapent la sécurité nationale et mondiale ;*
- *elles détournent de vastes ressources publiques de la satisfaction des besoins humains.*

**Si nous le voulons, les armes nucléaires
peuvent être éliminées très rapidement.**

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :



HIROSHIMA, NAGASAKI, **PLUS JAMAIS ÇA !**

Albert Camus, éditorial de *Combat* du 8 août 1945



Le monde est ce qu'il est, c'est-à-dire peu de chose. C'est ce que chacun sait depuis hier grâce au formidable concert que la radio, les journaux et les agences d'information viennent de déclencher au sujet de la bombe atomique.

On nous apprend, en effet, au milieu d'une foule de commentaires enthousiastes que n'importe quelle ville d'importance moyenne peut être totalement rasée par une bombe de la grosseur d'un ballon de football. Des journaux américains, anglais et français se répandent en dissertations élégantes sur l'avenir, le passé, les inventeurs, le coût, la vocation pacifique et les effets guerriers, les conséquences

politiques et même le caractère indépendant de la bombe atomique. **Nous nous résumerons en une phrase : la civilisation mécanique vient de parvenir à son dernier degré de sauvagerie. Il va falloir choisir, dans un avenir plus ou moins proche, entre le suicide collectif ou l'utilisation intelligente des conquêtes scientifiques.**

En attendant, il est permis de penser qu'il y a quelque indécence à célébrer ainsi une découverte, qui se met d'abord au service de la plus formidable rage de destruction dont l'homme ait fait preuve depuis des siècles. Que dans un monde livré à tous les déchirements de la violence, incapable d'aucun contrôle, indifférent à la justice et au simple bonheur des hommes, la science se consacre au meurtre organisé, personne sans doute, à moins d'idéalisme impénitent, ne songera à s'en étonner.

Les découvertes doivent être enregistrées, commentées selon ce qu'elles sont, annoncées au monde pour que l'homme ait une juste idée de son destin. Mais entourer ces terribles révélations d'une littérature pittoresque ou humoristique, c'est ce qui n'est pas supportable.

Déjà, on ne respirait pas facilement dans un monde torturé. Voici qu'une angoisse nouvelle nous est proposée, qui a toutes les chances d'être définitive. On offre sans doute à l'humanité sa dernière chance. Et ce peut-être après tout le prétexte d'une édition spéciale. Mais ce devrait être plus sûrement le sujet de quelques réflexions et de beaucoup de silence.

Au reste, il est d'autres raisons d'accueillir avec réserve le roman d'anticipation que les journaux nous proposent. Quand on voit le rédacteur diplomatique de l'Agence Reuter annoncer que cette invention rend caducs les traités ou périmées les décisions mêmes de Potsdam, remarquer qu'il est indifférent que les Russes soient à Koenigsberg ou la Turquie aux Dardanelles, on ne peut se défendre de supposer à ce beau concert des intentions assez étrangères au désintéressement scientifique.

Qu'on nous entende bien. Si les Japonais capitulent après la destruction d'Hiroshima et par l'effet de l'intimidation, nous nous en réjouissons. Mais nous nous refusons à tirer d'une aussi grave nouvelle autre chose que la décision de plaider plus énergiquement encore en faveur d'une véritable société internationale, où les grandes puissances n'auront pas de droits supérieurs aux petites et aux moyennes nations, où la guerre, fléau devenu définitif par le seul effet de l'intelligence humaine, ne dépendra plus des appétits ou des doctrines de tel ou tel État.

Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que **la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements.** l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison.



Hiroshima a été entièrement reconstruite, seul le bâtiment ci-dessus a été conservé tel quel.

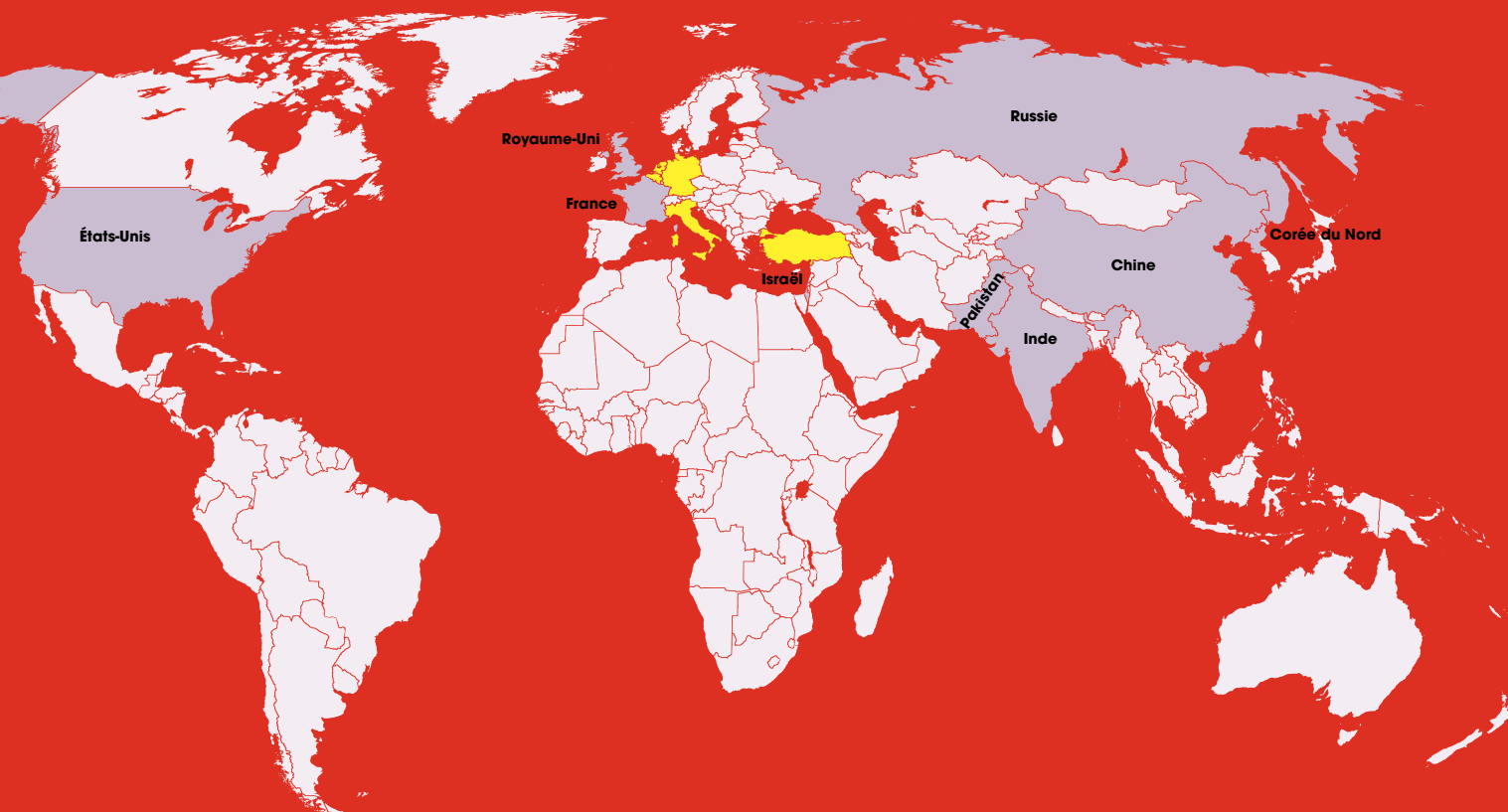
Le 6 août 1945, jour de l'explosion de la bombe nucléaire au-dessus de la ville d'Hiroshima, le nombre de morts est évalué à 70 000 personnes. Actuellement les estimations sont de 200 000 morts. Trois jours après, le 9 août, à Nagasaki la bombe atomique provoque la mort de 80 000 personnes environ. Aujourd'hui encore des personnes subissent les conséquences de ces bombardements directement ou par transmission aux générations futures.



ARSENAL NUCLÉAIRE MONDIAL

États	Armes	Essais
États-Unis	5 800	1 054
Russie	6 375	715
Royaume-Uni	215	45
France	290	210
Chine	320	45
Inde	150	6
Pakistan	160	6
Israël	90	?
Corée du Nord	(30-40)	6
Total	13 400	2 087

Cinq États européens — en jaune sur la carte — hébergent 150 armes nucléaires américaines sur leur territoire dans le cadre d'un accord de partage nucléaire de l'Otan (20 en Allemagne, 20 en Belgique, 40 en Italie, 20 aux Pays-Bas et 50 en Turquie).



Neuf États possèdent ensemble environ 13 400 armes nucléaires. Environ 1 800 ogives sont maintenues en état d'alerte, prêtes à être lancées dans les minutes qui suivent un avertissement.

Les armes nucléaires sont aujourd'hui beaucoup plus puissantes que les bombes atomiques lancées les 6 et 9 août 1945 par les États-Unis sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki.

Le refus des puissances nucléaires de désarmer accroît le risque que d'autres veuillent acquérir ces armes. La seule garantie contre la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires est de les éliminer sans plus attendre.

Bien que les dirigeants de certains États dotés d'armes nucléaires expriment leur « vision » d'un monde exempt d'armes nucléaires, tous modernisent activement leurs arsenaux. Aucun n'envisage de les démanteler.

LA FRANCE NUCLÉAIRE

La France, quatrième puissance nucléaire militaire, dispose d'un arsenal de 290 armes nucléaires réparti entre deux composantes :

- La **Force océanique stratégique** (FOST), avec 4 sous-marins lanceurs d'engins à propulsion nucléaire (SNLE), basés à l'île Longue (Brest). Chaque sous-marin peut transporter 16 missiles intercontinentaux M51 d'une portée de 9 000 kilomètres, équipés chacun de 1 à 6 têtes nucléaires d'une puissance totale équivalente à 1 000 fois celle de la bombe à Hiroshima. Six sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon, assurent la protection des SNLE et du porte-avions *Charles-de-Gaulle*.
- La **Force aérienne stratégique** (FAS) avec deux escadrons de Rafale F3 (basés à Saint-Dizier) porteur du missile de croisière ASMP-A, équipé de l'ogive nucléaire TNA de 300 kilotonnes (20 fois Hiroshima) ; ainsi que des avions ravitailleurs (basés à Istres). Le *Charles-de-Gaulle* peut également embarquer des Rafale avec des armes nucléaires.

À ces deux composantes, il faut rajouter les différents systèmes de commandement, de surveillance, de transmission, etc., sans lesquels l'arme nucléaire ne pourrait pas fonctionner.

Le déploiement d'un tel arsenal nécessite de nombreuses infrastructures industrielles, de recherche gourmandes non seulement en crédits budgétaires, mais également coûteuses en terme de confiscation d'activité intellectuelle, d'énergie et... d'impact environnemental. Sans oublier les déchets nucléaires générés qui représentent près de 10 % du total des déchets nucléaires de la France !



Selon la Loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025, **37 milliards d'euros d'argent public** vont être consacrés à la modernisation et au renouvellement de tous les systèmes d'armes nucléaires français. Concrètement, cela signifie que le budget « dissuasion » est passé, en quelques années, de 3,2 milliards d'euros en 2013 à 4,7 Mds en 2020 pour parvenir en 2025 à environ 6,5 Mds d'euros. Et ce montant ne comprend qu'une partie des coûts, car il n'intègre pas, par exemple, les dépenses du personnel militaire, du démantèlement, de la gestion des déchets, etc.

VALDUC, *AU CŒUR DE LA PROLIFÉRATION*

La lutte contre la prolifération horizontale — c'est-à-dire l'accession d'autres États à l'arme nucléaire — masque la prolifération verticale effectuée par les puissances nucléaires qui modernisent régulièrement leurs armes. C'est le cas de la France.

Une attitude contraire aux engagements pris dans le cadre du Traité de non-prolifération (TNP) dont l'article VI demande à tous les États parties de « *poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire* ».

Créé en 1957, le centre de Valduc du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux alternatives) — situé à 45 kilomètres au nord-ouest de Dijon (Côte-d'Or), au milieu d'une forêt — est le site de recherche, de production et de maintenance des bombes atomiques de la France, actuellement au nombre de 290.

Le Centre emploie 1 500 personnes.



Présence régulière sur la route d'accès au Centre du CEA de Valduc



Action devant le Centre du CEA de Valduc

Principales activités du centre CEA de Valduc

- **Maintenance** : chaque bombe nécessite un suivi de ses composants et une révision régulières impose. Elles doivent donc régulièrement être transportées à Valduc pour leur entretien, ce qui pose le problème du risque d'accident durant leur transport.
- **Modernisation** : l'installation Epure (franco-britannique) permet de radiographier aux rayons X une bombe nucléaire PENDANT l'explosion qui allume la réaction en chaîne du plutonium. Il y a une vraie explosion, mais pas nucléaire.
- **Stockage** : environ six tonnes de plutonium 239 sont entreposées à Valduc de façon à entretenir sa qualité « militaire ». Cela garantirait la pérennité des armes nucléaires pour des « *milliers d'années* », selon un expert.



Vue aérienne du
Centre du CEA
de Valduc

Une région polluée par le tritium

Le centre CEA de Valduc récupère les déchets contaminés au tritium des installations nucléaires pour en assurer la gestion. Le tritium est aussi fabriqué pour être introduit dans les bombes nucléaires de façon à augmenter leur puissance explosive. Le tritium est de l'hydrogène rendu radioactif après avoir été irradié par des neutrons. Le gaz tritium s'infiltré dans tous les matériaux, au contact de l'oxygène il crée de l'eau dite tritiée. La période radioactive du tritium est de 12 ans. Un centre qui manipule du tritium doit être très surveillé pour éviter des pollutions radioactives de l'environnement. Il existe une législation sur les autorisations de pollution de l'environnement par le tritium.

Pour un Centre comme celui de Valduc, le dernier arrêté en date du 5 novembre 2018 autorise un maximum annuel de 1 300 Téra Becquerel (TBq) par an. Dans le *Livre Blanc du Tritium* (édité par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en 2019) on peut lire p. 32 en ce qui concerne Valduc : « *Les rejets de tritium ont considérablement décroché et sont passés d'environ 35 000 TBq/an dans les années 1980 à un peu moins de 350 TBq/an actuellement.* » Cette pollution est très supérieure à celle d'une centrale nucléaire (en moyenne 20 TBq/an). Donc nous pouvons être rassurés, le Centre de Valduc pollue dans les normes légales, mais ces normes sont-elles pour autant légitimes ?

Epure : une installation franco-britannique « illégale »

- L'accord « Teutates » entre la France et le Royaume-Uni a été signé le 2 novembre 2010, lors du sommet de Lancaster House. Il prévoit notamment l'installation au centre CEA de Valduc de trois accélérateurs d'électrons pour radiographier l'explosion du premier étage des bombes nucléaires.
- Cet accord — conclu pour une durée de 50 ans — viole la législation internationale signée par la France et le Royaume-Uni. En effet l'esprit du Traité de non-prolifération (TNP) est en désaccord avec une telle coopération. Il stipule dans son article premier qu'un État signataire ne devra pas « encourager » ni « aider » un État « non doté » à fabriquer des armes nucléaires. Il est vrai qu'il n'est pas écrit explicitement qu'aider un État « doté » à moderniser son arsenal nucléaire est interdit...
- Coût de l'installation : 3 milliards d'euros (chacune des lignes accélérateur coûte 450 millions d'euros, l'une est financée par le Royaume-Uni, l'autre par la France, la troisième le sera en commun). Le premier axe fonctionne depuis 2014. Le deuxième axe devrait fonctionner en 2022.

LA DISSUASION NUCLÉAIRE, **C'EST DU BLUFF**

- Avec les capacités actuelles des arsenaux mondiaux, une guerre nucléaire serait synonyme d'autodestruction de l'humanité. Le bluff sur lequel repose la menace de l'emploi d'une arme nucléaire n'est pas crédible tant les conséquences humanitaires et environnementales seraient dramatiques.
- La dissuasion donne « l'illusion » de sécurité. C'est comme un panneau placé au-dessus d'une porte laissée ouverte avec l'inscription : « Défense d'entrer, danger de mort ».
- Censée être notre « assurance-vie », la dissuasion ne constitue pas une protection efficace contre les menaces actuelles que sont, par exemple, le terrorisme, les guerres civiles, le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les drones, la criminalité des mafias ou les cyberattaques.
- Dans ses mémoires, le président Valéry Giscard d'Estaing faisait une confidence qui révélait que la dissuasion nucléaire est un jeu de poker-menteur : « Je n'aurais jamais pris l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France. »



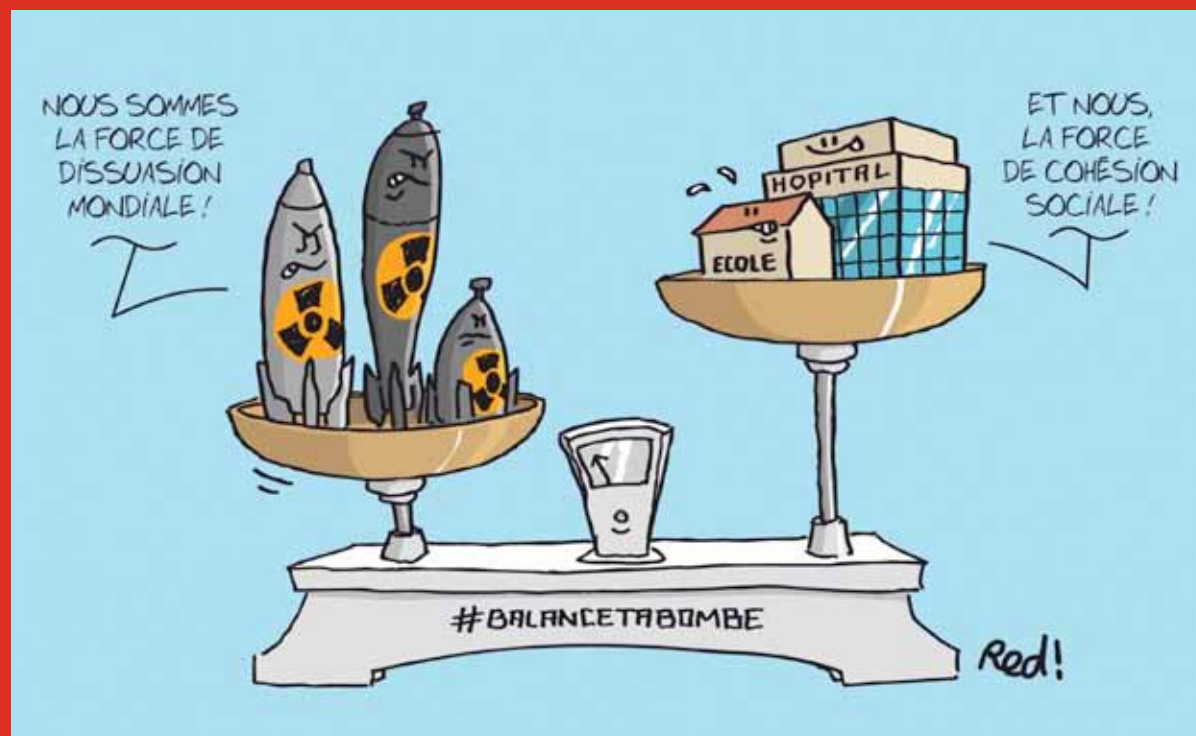
LA DISSUASION NUCLÉAIRE, **ÇA ACCROÎT LES TENSIONS**

- En 1962, la crise des missiles de Cuba déclenche une escalade de menaces nucléaires. La « ligne rouge » est franchie lorsque l'URSS installe des missiles nucléaires à 150 km des côtes américaines. Ici, les armes nucléaires ont failli déclencher une Troisième Guerre mondiale.
- De nombreux événements montrent que nous sommes passés une dizaine de fois près d'une guerre nucléaire. En 1983, des images satellite montraient 5 missiles américains en route vers l'URSS. Malgré ces évidences le colonel Petrov annonça au Kremlin une « fausse alerte ». En fait, les tâches lumineuses identifiées longtemps après sur les clichés étaient des reflets du soleil. L'humanité a failli subir une guerre nucléaire... par erreur !
- La nouvelle doctrine des États-Unis — exprimée début 2018 — prévoit de nouvelles armes nucléaires et désigne la Russie et la Chine comme des ennemis.
- Les tensions avec l'Iran ou entre les États-Unis et la Corée du Nord, soulignent également combien la volonté de puissance des États nucléaires actuels ou en devenir est facteur d'insécurité et non de sécurité.
- Pour de nombreux spécialistes, le risque de guerre nucléaire n'a jamais été aussi élevé. Nous sommes actuellement à minuit moins 100 secondes, d'après les membres du comité scientifique du *Bulletin of Atomic Scientists*, qui ont créé une « horloge de l'Apocalypse » symbolique pour évaluer les menaces qui pèsent sur la planète. Un chiffre qui n'a jamais été atteint depuis 1945, même pendant la guerre froide.



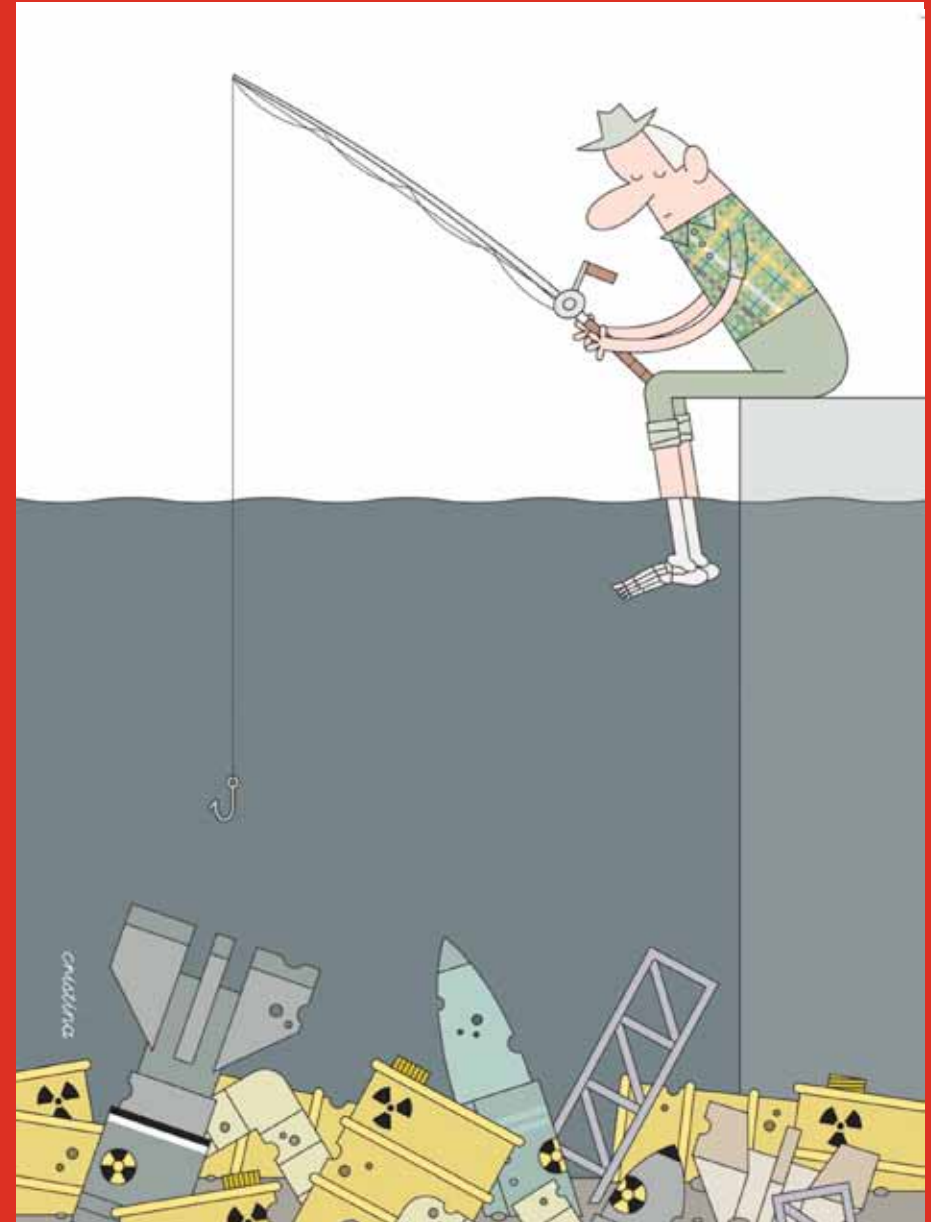
LA DISSUASION NUCLÉAIRE, **C'EST DU GASPILLAGE** D'ARGENT PUBLIC

- En 2020, le budget consacré à l'arme nucléaire est de 4,7 milliards d'euros. À l'horizon 2025, les contribuables français financeront l'entretien et la modernisation des armes nucléaires à hauteur de 6,5 milliards d'euros par an. Ces montants sont des estimations. Ils ne comprennent pas les dépenses de personnel, ni celles du démantèlement et de la gestion des déchets.
- Depuis la création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en octobre 1945 et les premières recherches sur la bombe atomique, la dissuasion nucléaire a coûté plus de 430 milliards d'euros à la France.
- Au niveau mondial, 100 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la dissuasion. Cette somme correspond au montant estimé par la COP 15 pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, deuxième menace pour l'humanité après... la guerre nucléaire !



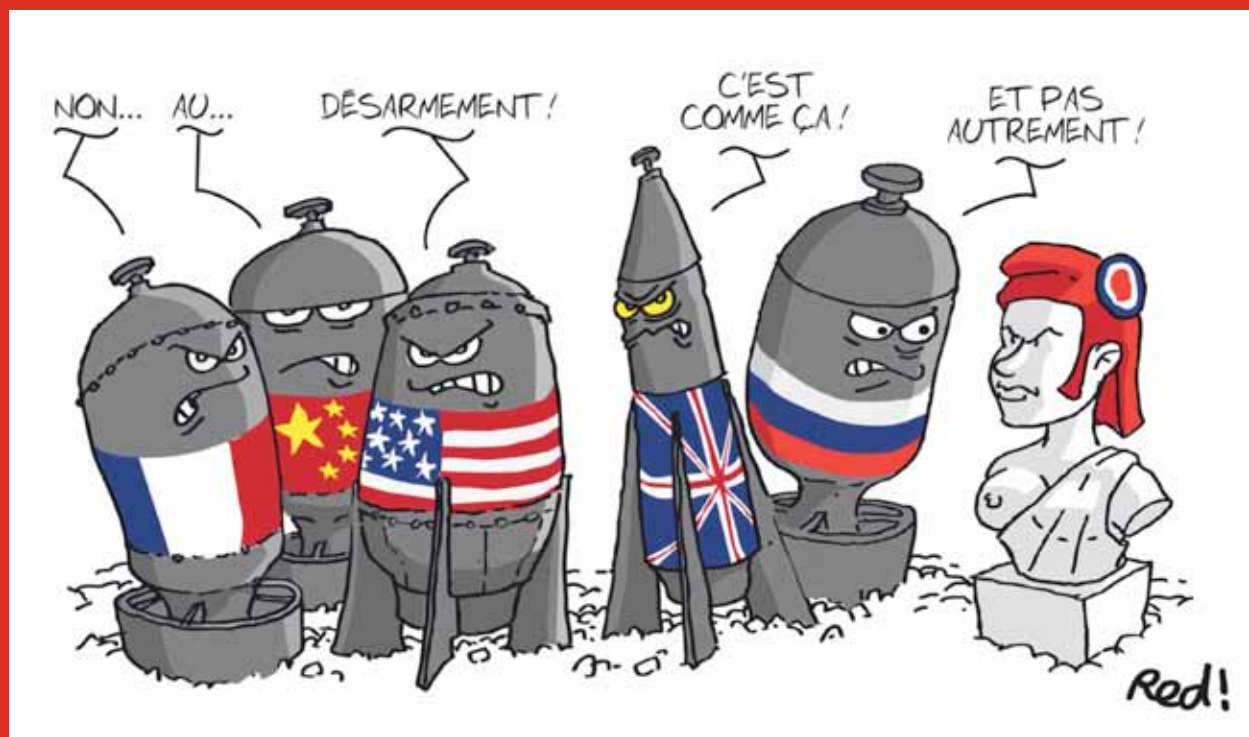
LA DISSUASION NUCLÉAIRE, **C'EST DANGEREUX ET POLLUANT**

- De 1960 à 1996, l'armée française a effectué 210 essais atmosphériques et souterrains en Algérie et en Polynésie. Des milliers de personnes ont été irradiées et de gigantesques zones resteront contaminées pour des milliers d'années. Parmi les populations locales, le personnel militaire et civil et leurs descendants : cancers, maladies, malformations et retards mentaux se sont multipliés.
- Même en l'absence d'essais, la fabrication, le transport et le stockage des matières radioactives destinées à la bombe représentent un danger. Consacré à l'entretien et à la modernisation de la bombe, le site de Valduc (Côte-d'Or) et ses alentours sont pollués par des éléments radioactifs comme le tritium.
- L'histoire l'a montré à plusieurs reprises : des accidents peuvent arriver. Collisions de sous-marins avec leurs têtes et leurs réacteurs nucléaires, bombes égarées... Qu'ils soient le résultat de négligences humaines ou de défaillances techniques, ces événements montrent que le risque zéro n'existe pas et que les atteintes à l'environnement sont inévitables.



LA DISSUASION NUCLÉAIRE, ***C'EST ANTI-DÉMOCRATIQUE***

- Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires voté à l'ONU le 7 juillet 2017 est un événement inédit. Une majorité d'États s'opposent frontalement aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Conscientes du caractère « juridiquement contraignant » du texte, les grandes puissances dotées de la bombe atomique ont boycotté les négociations. Au moment où un large consensus autour d'une stratégie de désarmement concerté émerge dans la communauté internationale, refuser d'y participer, c'est aller à rebours de l'histoire et de la volonté démocratique des peuples.
- Les armes nucléaires sont les dernières armes de destruction massive en passe d'être interdites, alors que leurs conséquences humanitaires et environnementales sont catastrophiques et que leur fabrication n'a jamais été décidée démocratiquement.



ARMES INTERDITES

L'article 26 de la charte des Nations Unies adoptée en 1945, demande aux États de « *détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques* » pour « *favoriser (...) la paix et la sécurité internationale* ». Pourtant les dépenses militaires ne cessent d'augmenter ! Mais grâce à la mobilisation de la société civile, des systèmes d'armes ont pu être interdits en s'appuyant sur les principes et les règles du droit international humanitaire — en particulier sur le principe selon lequel les choix des méthodes et les moyens de guerre ne sont pas illimités. La règle est que les effets des armes utilisées doivent être capables de distinguer les civils des combattants et que l'utilisation d'armes causant des blessures superflues ou des souffrances inutiles est interdite.



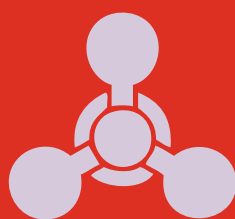
Devant le siège des Nations Unies à Genève (Suisse)



ARMES BIOLOGIQUES

Interdites par la Convention sur les armes biologiques

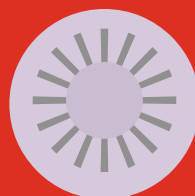
1972



ARMES CHIMIQUES

Interdites par la Convention sur les armes chimiques

1993



MINES ANTIPERSONNEL

Interdites par le Traité d'interdiction sur les mines

1997



ARMES À SOUS-MUNITIONS

Interdites par la Convention sur les armes à sous-munitions

2008



ARMES NUCLÉAIRES

Interdites par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

2017

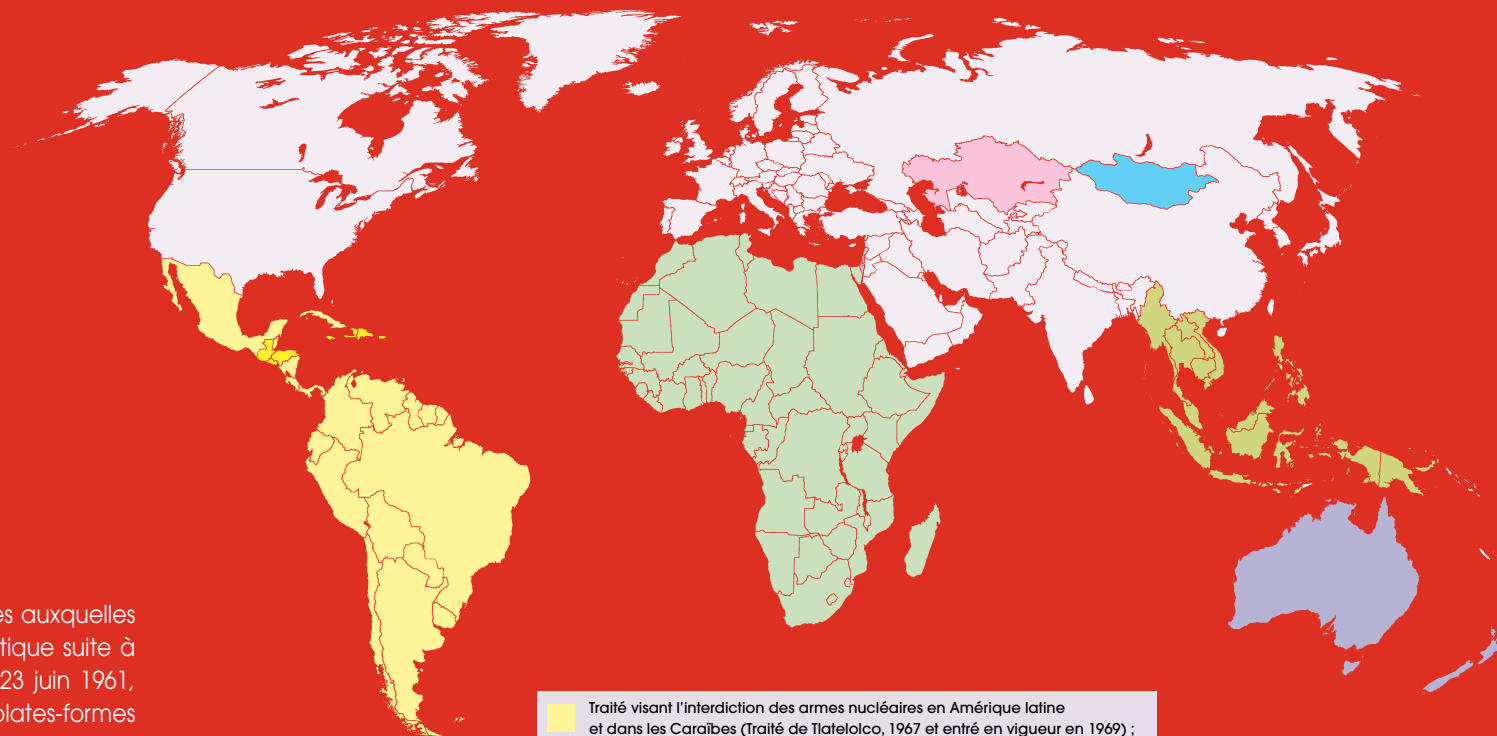


ZONES **SANS** ARMES NUCLÉAIRES

« Une zone dénucléarisée est un territoire reconnu comme tel par l'Assemblée générale des Nations unies que tout groupe d'États, dans l'expression libre de leur souveraineté, décide d'établir par l'intermédiaire d'un traité. Ce dernier définit le statut qui régit le processus de dénucléarisation totale, ainsi que la façon dont la zone est délimitée. Il veille à ce que soit mis en place un dispositif international de vérification et de contrôle conforme au statut de zone dénucléarisée », selon la définition de l'ONU.

Il existe six zones exemptes d'armes nucléaires auxquelles il faut ajouter un État, la Mongolie, et l'Antarctique suite à la signature d'un Traité, entré en vigueur le 23 juin 1961, qui s'applique aux territoires, incluant les plates-formes glacières, situés au sud du 60° parallèle sud.

Depuis 1974, il existe un projet au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, débattu chaque année lors de l'Assemblée générale de l'ONU mais bloqué du fait de la présence des armes nucléaires d'Israël.



- Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco, 1967 et entré en vigueur en 1969) ;
- Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga, 1985 et entré en vigueur en 1986) ;
- Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok, 1995 et entré en vigueur en 1997) ;
- Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba, 1996 et entré en vigueur en 2009) ;
- Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (Traité de Semipalatinsk, 2006 et entré en vigueur en 2009) ;
- La Mongolie s'est également déclarée comme zone exempte d'arme nucléaire (1992).

TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE, *L'INÉGALITÉ AU CŒUR*

Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est considéré par la plupart des gouvernements comme le « *rempart irremplaçable face au risque de prolifération nucléaire* ». Problème : il a effectivement permis de limiter le nombre d'États accédant à l'arme nucléaire, mais il n'a pas réussi à empêcher les États possédant l'arme nucléaire de poursuivre la modernisation de leur arsenal, malgré leur engagement de négocier « *de bonne foi* » et à « *une date rapprochée* » le désarmement nucléaire, selon l'article VI du traité.

1970 : entrée en vigueur du TNP pour une durée de 25 ans. 191 États deviendront membres du traité.

1992 : la France ratifie le TNP, après avoir contribué à la prolifération de plusieurs pays (Israël, Afrique du Sud, Irak, Iran...).

1995 : prolongation illimitée du TNP ; en contrepartie, une résolution appelle à la création d'une zone sans armes nucléaires au Moyen-Orient. Mise en place de trois comités préparatoires avant chaque conférence quinquennale d'examen du TNP.

2010 : les États parties adoptent un plan d'action en 64 points. Dix ans après, aucune des principales mesures visant à réduire la place de l'arme nucléaire, n'a été mise en œuvre.

2017 : suite à l'échec de la Conférence d'examen de 2015, 122 États adoptent à l'ONU le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

2021 : en janvier, dixième Conférence d'examen du TNP.



« Les risques nucléaires auxquels nous sommes exposés actuellement sont inacceptables, et s'accroissent du fait que des grandes puissances militaires tendent depuis peu à se détourner du désarmement et de la maîtrise des armements comme moyens de réduire les tensions internationales et de renforcer la sécurité. L'évolution de la technologie contribue également à accroître les risques, notamment celui de cyberattaques sur les systèmes d'armes nucléaires, leurs dispositifs de commandement et de contrôle et leurs réseaux d'alerte rapide. Dans d'autres domaines, la mise au point de systèmes de missiles dotés d'une capacité antisatellite et de plateformes orbitales susceptibles d'être utilisés comme armes spatiales suscite des difficultés d'un genre nouveau. Pour ces raisons, l'élimination totale des armes nucléaires demeure la première priorité de l'ONU en matière de désarmement. »

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU,
extrait de Assurer notre avenir commun. Un programme de désarmement, ONU, 2018

10 SEPTEMBRE 1996 : adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) qui interdit les essais souterrains et prévoit un régime très complet de vérification de son application : il instaure l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), basée à Vienne (Autriche). Bien que globalement respecté, ce traité n'est pas encore entré en vigueur. Pour cela, il manque la ratification de 8 États sur les 44 nominativement cités. Parmi les neuf puissances nucléaires, seules trois, la France, le Royaume-Uni et la Russie, l'ont ratifié.

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU



Lors du premier essai atmosphérique réalisé le 13 février 1960 par la France au Sahara, les retombées radioactives ont touché l'ensemble du continent africain comme le montre cette carte déclassifiée du ministère des armées...

Les plus de 2 000 explosions nucléaires effectuées dans le monde ont contaminé l'ensemble du globe terrestre et ont provoqué de nombreuses victimes parmi les personnels et les populations environnantes. Des centaines de milliers d'hectares de terre ont été contaminées pour l'éternité.

Certaines puissances nucléaires ont pris des initiatives quant à la reconnaissance des droits des victimes et procédé au nettoyage de certains sites. Mais tout est loin d'être réglé et il subsiste de nombreux problèmes très préoccupants pour les populations et leur environnement...

C'est le cas suite aux 210 essais réalisés par la France au Sahara algérien et en Polynésie. Il est difficile pour les victimes de se faire reconnaître et d'obtenir une indemnisation, malgré le vote d'une loi en 2010. De même, de nombreux déchets hautement radioactifs sont disséminés sans aucune protection notamment au Sahara...

COMMENT LE **TRAITÉ D'INTERDICTION** A ÉTÉ OBTENU

2007

**LANCEMENT D'ICAN
À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**



La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a été lancée lors de différents événements à travers le monde. Mission : éliminer les pires armes de destruction massive via un traité international qui les interdit complètement. Les militants d'ICAN ont débuté leurs actions pour construire un front mondial d'opposition aux armes nucléaires et former des partenariats étroits avec des gouvernements partageant leurs vues.

2010

**NOUVEAU FOCUS
HUMANITAIRE**



Les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adoptent le désarmement nucléaire comme priorité absolue et tous les membres du Traité de non-prolifération nucléaire, y compris les États dotés d'armes nucléaires ont indiqué être « *vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires* ». Cette phrase fut le socle de base des futures déclarations et conférences sur ce sujet.

2012

**PREMIÈRE DÉCLARATION
HUMANITAIRE**



Au nom de 16 États, la Suisse prononce la première d'une série de déclarations communes sur les impacts humanitaires, pour exhorter tous les États à « *intensifier leurs efforts pour interdire les armes nucléaires* ». Le soutien à cet appel humanitaire n'a cessé de s'accroître à chaque nouvelle déclaration. Au total 159 États — environ les quatre cinquièmes des membres des Nations Unies — ont rejoint cet appel.

2013

**CONFÉRENCE
D'OSLO**



Soucieuse de renforcer l'information sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, la Norvège accueille la première conférence intergouvernementale sur les effets humanitaires des armes nucléaires, à laquelle participent 128 États. Les organisations de secours alertent : elles seraient impuissantes à répondre de façon significative aux conséquences d'une attaque nucléaire. Plusieurs agences des Nations Unies y participent également.



2014 CONFÉRENCE DE NAYARIT



Le Mexique accueille la seconde conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, à Nayarit, avec la présence de 146 États. Il est appelé au lancement d'un « *processus diplomatique* » pour négocier un « *instrument juridiquement contraignant* » visant à interdire les armes nucléaires, une condition préalable nécessaire pour atteindre l'objectif de leur élimination. Il est déclaré que cette conférence est « *un point de non-retour* ».

2014 CONFÉRENCE DE VIENNE



Cinq cents militants d'ICAN se réunissent à Vienne, pour la troisième conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Un nombre record de 158 États y participe. L'Autriche s'engage à coopérer aux efforts visant à « *combler le vide juridique* » existant dans le régime international régissant les armes nucléaires. En quelques mois, 127 États approuvent formellement ce document. Il est connu sous le nom de « *l'Engagement humanitaire* ».

2016 MANDAT DES NATIONS UNIES



Un groupe de travail spécifique sur le désarmement se réunit à Genève pour discuter de nouvelles mesures juridiques visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Il recommande la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires. La Croix-Rouge considère que cela pourrait avoir « *des implications historiques* ». Deux mois plus tard, 123 gouvernements votent l'établissement d'un mandat officiel des Nations Unies pour négocier un tel traité.

2017 NÉGOCIATIONS SUR LE TRAITÉ



Mettant fin à deux décennies de paralysie dans les efforts multilatéraux de désarmement nucléaire, les diplomates passent quatre semaines à négocier « *un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale* ». Le 7 juillet, 122 États votent pour l'adoption de cet accord historique. Puis, le 20 septembre, le traité est ouvert à la signature. Il entrera en vigueur dès que 50 États l'auront ratifié.



LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES



Préambule

24 paragraphes

Les mentions importantes à retenir sont :

- La reconnaissance des **conséquences humanitaires catastrophiques** de toute utilisation d'armes nucléaires.
- La reconnaissance que **tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international** applicable dans les conflits armés et inacceptable au regard des principes et règles humanitaires.
- La reconnaissance des **souffrances des hibakushas** et de l'impact disproportionné des activités relatives aux armes nucléaires sur les **populations autochtones**.
- L'importance de la mise en œuvre des **accords multilatéraux de désarmement existants**, dont le Traité sur la non-prolifération (TNP).
- L'importance de **l'éducation à la paix et au désarmement**.



Interdictions

Article 1

Les États s'engagent à ne jamais :

- Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir, posséder, stocker, transférer, accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires.
- Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires.
- Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires.

Il est également interdit d'aider quiconque à se livrer à l'une de ces activités proscrites.



Déclarations

Article 2

En adhérant au Traité, chaque État partie doit déclarer :

- S'il a **éliminé de façon irréversible les armes nucléaires** possédées ou détenues par le passé.
- S'il **possède encore des armes nucléaires**.
- Si des **armes nucléaires appartenant à un autre État sont déployées sur son territoire**.

Ces déclarations doivent être communiquées dans les 30 jours suivants l'entrée en vigueur du Traité pour l'État concerné, et sont transmises à l'ensemble des États parties.



Garanties

Article 3

Les garanties demandées sont d'un niveau équivalent à celles demandées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), assurant ainsi, **une grande fiabilité dans le respect du Traité et la surveillance des activités de tous les États.**



Vers l'élimination des armes nucléaires

Article 4

Les États possédant des armes nucléaires peuvent rejoindre le Traité de deux façons :

- **Adhérer puis détruire les armes nucléaires :**
l'État élabore un plan d'action avec des échéances précises pour la destruction de son arsenal nucléaire (ce plan sera soumis à l'approbation des États parties).
- **Détruire les armes nucléaires puis adhérer :**
une autorité internationale compétente est désignée pour vérifier que la destruction de l'arsenal nucléaire a été réalisée de façon irrémédiable.



Signature, ratification & entrée en vigueur

Article 13

Le Traité est ouvert à la signature le 20 septembre 2017.

Article 15

Entrée en vigueur, 90 jours après le **dépôt du 50^{ème} instrument de ratification.**



Obligations positives

Article 6

Les États parties — notamment ceux qui ont réalisé des essais nucléaires — s'engagent à :

- **Fournir une assistance adéquate aux victimes** de l'utilisation ou des essais d'armes nucléaires.
- **Remettre en état l'environnement des zones affectées** par l'utilisation ou les essais des armes nucléaires

Article 7

Les États parties s'engagent à **coopérer et fournir une assistance internationale** pour soutenir la mise en œuvre du Traité.



Autres dispositions importantes

Article 8

Réunions entre États parties **tous les 2 ans** et **conférences d'examen tous les 6 ans.**

Article 12

Investissement des États parties dans les **efforts de promotion et d'universalisation** du Traité d'interdiction sur les armes nucléaires.

LE VRAI DU FAUX

« Ce sont les deux bombes atomiques larguées sur le Japon qui ont mis fin à la Seconde Guerre mondiale. »

FAUX

Il est souvent affirmé que ce sont les bombardements américains d'Hiroshima et Nagasaki qui ont permis de mettre fin à la Seconde Guerre mondiale. Après étude des archives déclassifiées, de nombreux historiens comme Howard Zinn assurent que le Japon était déjà battu et prêt à se rendre. En revanche, en lançant ces deux bombes, les États-Unis voulaient tester leurs puissances et leurs effets grandeur nature, ainsi qu'envoyer un « avertissement » à l'URSS.

« Sans la dissuasion nucléaire la France ne serait pas une grande puissance, ni un membre permanent du Conseil de sécurité. »

FAUX

On entend souvent que la bombe atomique fait de la France une « grande puissance ». Elle lui garantirait son siège permanent avec droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Or le Conseil de sécurité a été créé en 1945. À cette époque, seuls les États-Unis avaient la bombe. La première bombe française a explosé en 1960. En fait, les rapports de force dans le jeu des relations internationales s'appuient avant tout sur l'économie, la diplomatie ou encore le poids géopolitique. La fin de la guerre froide, la mondialisation et l'émergence d'un monde multipolaire ont rendu obsolète la possession d'armes nucléaires comme marqueur de puissance.

« La dissuasion nucléaire est un facteur de stabilité mondiale. Elle garantit la paix entre les nations. »

FAUX

La capacité de pouvoir anéantir son adversaire serait une garantie de non-agression. Pourtant, depuis les années 1945 et l'émergence des puissances nucléaires, les conflits armés n'ont pas diminué et les États dotés de la dissuasion nucléaire ont été agressés. Israël a ainsi été attaqué par l'Égypte en 1973 (guerre du Kippour) et le Royaume-Uni par l'Argentine en 1982 (guerre des Malouines). En redessinant des rapports de forces inégaux entre nations dominantes et pays dominés, la dissuasion nucléaire renforce les velléités de certains pays à s'en doter. Affirmer que la dissuasion nucléaire assure la paix, revient à jeter les États dans une course à l'armement qui accélère la prolifération et le risque d'utilisation.

« Depuis 1945, si la France n'a pas connu de guerre, c'est grâce à la dissuasion nucléaire. »

FAUX

Au-delà du fait qu'il est impossible d'établir un lien direct entre l'absence d'agression étrangère et l'acquisition de la bombe atomique, les attentats meurtriers qu'a connus la France en 2015 et 2016 montrent les limites des armes nucléaires comme gage de tranquillité. Comme le superstitieux en avion ne se sépare jamais de son amulette, la France s'accroche à sa stratégie de dissuasion. L'avion ne s'est pas crashé et ce serait grâce à l'amulette ? La France n'a pas été attaquée et ce serait grâce à la dissuasion nucléaire ?

AGIR POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE



Oui, vous pouvez !

Vous pouvez faire comprendre à tous que les armes nucléaires nous menacent
Vous pouvez faire comprendre à tous que notre sécurité demande leur élimination
Vous pouvez en parler autour de vous pour que ce débat existe en France
Les armes nucléaires **peuvent** être éliminées. Et **doivent** l'être.



POUR EN SAVOIR PLUS : <http://abolitiondesarmesnucleaires.org/>



Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, prix Nobel de la Paix 2017 • 21



Action devant le CEA de Valduc le 7 août 2019



Vigie devant le ministère de la Défense le 1^{er} juillet 2016

1. Et si une bombe explosait sur Dijon, Lyon, Paris...
2. Hiroshima et Nagasaki, plus jamais ça !
3. Arsenal nucléaire mondial
4. La France nucléaire
- 5 & 6. Valduc, au cœur de la prolifération
7. La dissuasion nucléaire, c'est du bluff
8. La dissuasion nucléaire, ça accroît les tensions
9. La dissuasion nucléaire, c'est du gaspillage d'argent public
10. La dissuasion nucléaire, c'est dangereux et polluant
11. La dissuasion nucléaire, c'est anti-démocratique
12. Armes interdites
13. Zones sans armes nucléaires
14. Traité de non-prolifération nucléaire : l'inégalité au cœur
15. Interdiction des essais nucléaires
- 16 & 17. Comment le Traité d'interdiction a été obtenu
- 18 & 19. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
20. Le vrai du faux
21. Agir pour le désarmement nucléaire

